



MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

Mardi le 3 février 2015

À la session régulière du Conseil de la Municipalité d' Otter Lake, tenue à la date susmentionnée à 19H00, au 15, avenue Palmer (Bureau municipal), et à laquelle sont présent Son Honneur le Maire Monsieur GRAHAM HAWLEY; mesdames les Conseillères JENNIFER VADNEAU, VICKY DUBEAU, NANCY DAGENAI et Messieurs les Conseillers JACQUE GAUTHIER, CLAUDE PICHÉ, MAURICE LAFLEUR tous formant quorum sous la présidence du Maire.

La Directrice générale Madame ANDREA LAFLEUR est aussi présente.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la session.

16-02-2015

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER CLAUDE PICHÉ
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

Adoption de l'ordre du jour avec ajouts à « **Divers** »

1. Maire M. Graham Hawley :
2. Siege #1 M. Maurice Lafleur:
3. Siege #2 Mme Nancy Dagenais: OUI
4. Siege #3 Mme Jennifer Vadneau: OUI
5. Siege #4 Mme Vicky Dubeau:
6. Siege #5 M. Claude Piché:
7. Siege #6 M. Jacque Gauthier:

Directrice Générale Andrea Lafleur :

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

17-02-2015

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER VICKY DUBEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la réunion régulière du conseil le 13 janvier 2015 soit accepté tel que rédigé.

Adopté

18-02-2015

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER JACQUE GAUTHIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins Lakeview, Polish Hills, Yates et de la promenade Mountview pour un montant subventionné de 45,000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports. Numéro de subvention 00022203-1-84055(07) - 2014-10-03-5.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Que la firme Piché & Lacroix CPA inc soit mandaté a vérifier la reddition de compte pour cette subvention.

Adopté / Carried

19-02-2015

Demande à portée collective de la MRC de Pontiac – Article 59, LPTAA

ATTENDU QUE la MRC de Pontiac a adopté la résolution C.M. 2013-06-11, le 25 juin 2013, afin de soumettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) une demande à portée collective conformément à l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ;

La version française est la version officielle - The French version is the official version

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

- ATTENDU QUE** cette demande concerne l'implantation de nouvelles résidences sur le territoire de la municipalité d'Otter Lake, qui comprend une zone agricole décrétée en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ;
- ATTENDU QUE** cette demande porte sur des îlots déstructurés de la zone agricole (volet 1) et sur des lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole (volet 2), appelés secteurs déstructurés, qui correspondent aux grandes affectations agro-forestière et forestière incluses dans le dernier schéma d'aménagement révisé de la MRC de Pontiac, en vigueur depuis le 23 février 2001 ;
- ATTENDU QUE** cette demande comprend aussi une annexe cartographique incluant les secteurs recevables lors d'une nouvelle demande pour l'implantation de résidences dans des secteurs préétablis à des fins de villégiature résidentielle ;
- ATTENDU QUE** le compte rendu de la demande et l'orientation préliminaire dans le dossier numéro 377560 de la CPTAQ, ainsi que les documents cartographiques qui l'accompagnent, traduisent, à la satisfaction de la municipalité d'Otter Lake, les ententes convenues lors de la négociation du 17 septembre 2013 avec la Fédération de l'UPA de l'Outaouais-Laurentides et la CPTAQ en ce qui concerne les deux volets de la demande ;

Il est proposé par CLAUDE PICHÉ et résolu d'être en accord avec le compte rendu de la demande et l'orientation préliminaire dans le dossier numéro 377560 de la CPTAQ, ainsi que les documents cartographiques qui l'accompagnent, en ce qui concerne les deux volets de la demande faisant partie des ententes.

Il est également résolu que la municipalité d'Otter Lake s'engage, le cas échéant, à modifier son plan et ses règlements d'urbanisme de manière à se conformer aux exigences contenues dans la décision de la CPTAQ.

ADOPTÉ

20-02-2015

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER NANCY DAGENAI
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake fait un don de 7500.00 \$ pour l'année 2015 à l'Association des pompiers d'Otter Lake.

Adopté

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

21-02-2015

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLÈRE JEN VADNEAU
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake renouvelle l'adhésion à l'ADMQ (Association des directeurs municipaux du Québec) pour l'année 2015 au tarif de 481.75\$ taxes inclus.

Adopté

22-02-2015

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité d'Otter Lake désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité d'Otter Lake prévoit la formation de cinq pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Pontiac en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par MAURICE LAFLEUR et résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Pontiac.

La version française est la version officielle - The French version is the official version

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

Adopté

23-02-2015

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLÈRE VICKY DUBEAU
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake donne leur support à la demande de M. Allan Dagenais que la section privée de la route où il vit, qui auparavant faisait partie de la route Picanoc, sera nommé chemin Dagenais, de ce fait il sera plus identifiable à des fins de sécurité publique.

Adopté

24-02-2015

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLÈRE JEN VADNEAU
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake reconnaît les chemins suivant sur leur territoire :

Ch Beauregard, chemin privé	Lot 5 057 531
Ch. Lac-Clark ouest, chemin privé	Lot 3 858 801 et 3 703 219
rue Parkview, chemin municipal	Lot 5056956
rue Proulx, chemin municipal	Lot 5 057 518, 5 056 438 et 5 056 848
rue Richard, chemin municipal	Pt lot 5 056 998
rue Roy, chemin municipal	Lot 5 056 486 et 5 057 485
Ch. St-Aubin, chemin privé	Pt lot 5 0505 209, pt 5 505 211 et pt 5 505 212

Adopté

Divers

Maire M. Graham Hawley:

Siege #1 M. Maurice Lafleur:

La version française est la version officielle - The French version is the official version

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

Siège #2 Mme Nancy Dagenais: Rencontre pour programme de surveillance

Siège #3 Mme Jennifer Vadneau: Subvention CREO

Siège #4 Mme Vicky Dubeau:

Siège #5 M. Claude Piché:

Siège #6 M. Jacque Gauthier:

Information aux membres du Conseil /

- Rapport de l'inspecteur en bâtiment
- Rapport du maire
- Rapport du chef pompier

Correspondance / Correspondence

1. MAMROT Programme TECQ 2010-2013
2. Mario Barbe Demande pour entreprise

25-02-2015

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER JACQUE GAUTHIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les comptes soient payés

Adopté

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

CERTIFICATS DES FONDS DISPONIBLES POUR LES COMPTES :

Je soussigné, Andrea Lafleur, directrice générale, certifie par les présentes, qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses au total de 87,000.80\$ ont été projetées.

Signé à Otter Lake, Québec
Ce 3^{ie} jour de février 2015.

Andrea Lafleur, Directrice générale

Comptes à payer/:	87,000.80 \$
Factures prépayées:	700.00 \$
Salaires élus et employés:	23,539.90 \$
Totale:	111,240.70 \$

Période de questions 30 minutes

26-02-2015

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER JACQUE GAUTHIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la réunion soit levée a 19H50.

Adopté

GRAHAM HAWLEY, Maire

ANDREA LAFLEUR, Directrice générale

La version française est la version officielle - The French version is the official version

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes